



Doc. 12381

04 octobre 2010

Les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2009-2010

Contribution¹

Commission de la culture, de la science et de l'éducation

Rapporteur: M. Jan KAZMIERCZAK, Pologne, Groupe du Parti populaire européen

1. Introduction

1. Le rapport annuel sur les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2009-2010, établi par la commission des questions économiques et du développement, porte sur l'action menée par l'OCDE dans le domaine économique. Les activités de cette organisation vont sans aucun doute bien au-delà des questions purement économiques. C'est la raison pour laquelle les autres commissions de l'Assemblée parlementaire contribuent également au rapport précité sous la forme de contributions.

2. La commission de la culture, de la science et de l'éducation traite ainsi de l'action menée par l'OCDE dans le domaine de l'éducation et de la science.

3. La contribution de la commission de la culture, de la science et de l'éducation au rapport annuel se fonde principalement sur les documents publiés par l'OCDE au cours de la période 2009-2010.

2. Education

4. Comme l'a déclaré la Direction de l'éducation de l'OCDE dans le rapport de 2010, «l'enseignement bénéficie aux personnes comme aux nations. Pour les individus, les études peuvent se traduire par une amélioration globale de la qualité de la vie ainsi que par les retombées économiques d'un emploi durable et satisfaisant. A l'échelle d'un pays, les avantages potentiels de l'éducation sont liés à la croissance économique et à l'élaboration de valeurs communes qui renforcent la cohésion sociale». L'éducation est par conséquent une préoccupation essentielle de l'OCDE.

5. Les principales activités de l'OCDE dans ce domaine portent sur les statistiques et les indicateurs de connaissances et de compétences, les bilans de la politique menée par les Etats membres, les analyses thématiques et les prévisions d'évolution future. L'éducation, considérée comme un ultime antidote à la crise économique, a fait l'objet d'une attention particulière en 2009-2010. Les domaines privilégiés en matière d'éducation sont présentés ci-dessous.

2.1. Les indicateurs de l'éducation

6. L'OCDE produit un très grand nombre de statistiques, d'analyses et conseils politiques dispensés aux Etats membres sur un large éventail de sujets relatifs à l'éducation. Les indicateurs publiés dans les rapports annuels de l'OCDE, «Regards sur l'éducation», permettent aux pays de comparer leurs résultats à ceux des autres Etats. Ce document offre un ensemble approfondi, actualisé et comparable d'indicateurs sur les

1. Renvoi en commission: mandant permanent. Commission saisie du rapport: commission des questions économiques et du développement. Voir [Doc. 12340](#). Contribution approuvée par la commission le 4 octobre 2010.



résultats des systèmes éducatifs et traduit une réflexion professionnelle consensuelle sur les moyens qui permettent de mesurer la situation actuelle de l'éducation dans le monde. Les indicateurs examinent les acteurs de l'éducation, les moyens qui lui sont consacrés, le fonctionnement des systèmes éducatifs et les résultats obtenus. Dans ce dernier cas, les indicateurs portent sur une large gamme de résultats, depuis la comparaison des résultats des élèves dans les matières essentielles jusqu'à l'incidence de l'éducation sur les rémunérations et sur les possibilités qu'elle offre aux adultes en matière d'emploi.

7. Le programme de l'OCDE le plus ancien et qui jouit de la plus large reconnaissance dans le domaine des indicateurs de l'éducation est le projet PISA, qui a procédé à l'évaluation des connaissances et des compétences dans l'ensemble des Etats membres au cours des quinze dernières années. L'OCDE étend aujourd'hui son étude à l'évaluation des compétences des adultes (Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes – PEICA), dont les premiers résultats devraient être disponibles en 2013.

8. La démonstration du fait qu'une légère amélioration des compétences de la population active peut accroître le bien-être futur d'une nation est une conclusion essentielle de la publication parue en 2010, *The high cost of low educational performance* (Le coût élevé des faibles résultats en matière d'éducation). Ce constat est corroboré par le rapport consacré à l'incidence économique durable de l'amélioration des résultats PISA (*The long-run economic impact of improving PISA outcomes*). Ses conclusions étayaient la théorie selon laquelle le facteur décisif est celui de la qualité des résultats pédagogiques et non de la durée de l'éducation.

9. Par ailleurs, les premiers résultats de l'étude menée en 2010 sur l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage (TALIS) montrent que la qualité du cadre pédagogique, qui peut être influencée par l'intervention politique, est le principal facteur d'optimisation de l'apprentissage et des résultats des élèves. L'OCDE examine en 2010 les politiques qui favorisent le progrès social et une croissance économique durable, en améliorant les résultats de l'éducation et en promouvant le capital humain et l'emploi.

2.2. Promouvoir les infrastructures et les équipements éducatifs

10. Le programme de l'OCDE Centre pour des environnements pédagogiques efficaces (CELE, anciennement Programme de l'OCDE pour la construction et l'équipement de l'éducation) favorise l'échange de vues et l'analyse en matière de politique, de recherche et d'expérience dans les domaines liés à la construction scolaire. La planification et la conception des établissements scolaires et universitaires ont un effet sensible mais peu quantifiable sur les résultats de l'enseignement.

11. La construction et le fonctionnement de ces équipements représentent une part non négligeable des dépenses publiques d'éducation. Alors que les technologies de l'information offrent la possibilité de transformer le mode d'utilisation de ces équipements, le CELE a défini trois objectifs:

- améliorer la qualité et la fonctionnalité des bâtiments scolaires;
- veiller à la meilleure utilisation possible des ressources consacrées à la planification, à la construction, au fonctionnement et à l'entretien des bâtiments scolaires;
- signaler, en l'anticipant, l'incidence des tendances de l'éducation et de la société en général sur les bâtiments scolaires.

2.3. Enseignement supérieur

12. Les questions d'innovation, de réforme, d'accès et de compétitivité régionale ont de plus en plus d'importance dans l'enseignement supérieur. Cela s'explique par un intérêt croissant pour la qualité, eu égard à son incidence sur l'enseignement supérieur. La principale publication de l'OCDE en la matière est *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030*. Le Programme sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur (IMHE), forum de l'OCDE sur l'enseignement supérieur, rassemble des établissements d'enseignement supérieur et des gouvernements en vue d'échanger les pratiques les mieux à même de relever ces défis grâce à un réseau de relations, d'études et de recherches.

13. L'OCDE a lancé une autre nouvelle initiative importante: l'évaluation des résultats de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (*Assessment of Higher Education Learning Outcomes – AHELO*). Elle permettra de vérifier les connaissances et les capacités des étudiants diplômés de l'enseignement supérieur. Plus qu'un classement, l'AHELO est une évaluation directe des résultats des étudiants. Elle fournira des données sur la pertinence et la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Cette vérification se veut mondiale et valable pour les diverses cultures, les différentes langues et

les différents types d'établissements. L'ACHELO est conçue comme un outil destiné à aider les universités à évaluer et à améliorer leur enseignement, les étudiants à mieux choisir leurs établissements et les décideurs politiques à veiller à ce que les montants considérables consacrés à l'enseignement supérieur soient bien dépensés; enfin, elle permettra aux employeurs de savoir si les compétences des diplômés qui entrent sur le marché du travail correspondent à leurs besoins.

14. La publication de l'OCDE parue en juin 2010, *Assessing the Effects of ICT in Education: Indicators, Criteria and Benchmarks for International Comparisons* (Evaluation des effets des technologies de l'information et de la communication sur l'éducation: indicateurs, critères et références des comparaisons internationales) montre que la définition d'indicateurs mondiaux et le recensement des sources de données existantes s'imposent pour évaluer comment l'enseignement obligatoire intègre ce que l'on appelle «les compétences du XXI^e siècle» dans une économie de la connaissance mue par la technologie. L'étude définit les technologies de l'information et de la communication comme des outils d'amélioration de l'enseignement, qui multiplient les possibilités d'adapter sur mesure l'enseignement pour chaque étudiant et qui préparent ce dernier à sa vie d'adulte, en lui permettant d'acquérir les aptitudes nécessaires dans une société où les compétences technologiques sont de plus en plus indispensables. Une nouvelle forme de «fracture numérique» fait son apparition entre, d'une part, les étudiants dotés d'un capital économique, culturel et social qui leur permet d'acquérir les compétences et les aptitudes adéquates pour tirer parti de l'utilisation de l'informatique et, d'autre part, ceux qui en sont dépourvus. La commission de la culture, de la science et de l'éducation pourrait envisager d'examiner ce phénomène dans le cadre des suites données à son rapport consacré en 2002 à la fracture numérique et à l'éducation (rapporteur: Mme Isohookana-Asunmaa, Doc. 9616).

2.4. L'éducation des migrants

15. L'éducation des migrants est un thème majeur de l'actualité politique de nombreux pays de l'OCDE. Bien qu'ils se soient efforcés d'intégrer les immigrés dans le marché du travail, ils ont rarement privilégié les résultats de leurs enfants et la révision des politiques éducatives à l'échelon international. Dans bon nombre de pays de l'OCDE, les élèves et les étudiants immigrés ont un accès plus limité à un enseignement de qualité, quittent l'école plus tôt et sont moins diplômés de l'enseignement supérieur que les enfants nés dans leur pays d'accueil. Cette situation fait de l'éducation des élèves et des étudiants immigrés une priorité politique.

16. L'analyse thématique de l'éducation des migrants par l'OCDE porte sur les résultats scolaires des enfants d'immigrés, en privilégiant les établissements scolaires (enseignement préscolaire, primaire et secondaire), tout en constatant le caractère multidirectionnel, interactif et non linéaire du processus d'intégration. «Quelle politique améliorera les résultats scolaires de la première et de la deuxième génération de migrants?» Telle est la question politique primordiale de cette analyse. L'étude réalisée présente une analyse approfondie depuis 2008 des approches réussies de l'éducation des migrants, en vue de promouvoir l'élaboration de politiques en ce sens.

17. L'OCDE a fait le bilan général de l'éducation des migrants en Autriche, au Danemark, en Irlande, aux Pays-Bas, en Norvège et en Suède, et a examiné la réalité concrète de l'éducation des migrants dans de nombreux pays. Ses résultats ont été présentés en 2010 dans un ouvrage intitulé *Examens de l'OCDE sur la formation des migrants – Comblant l'écart pour les élèves immigrés: politiques, pratiques et performances*. Cette publication fournit des données comparatives sur l'accès, la participation et les résultats des élèves et étudiants immigrés et des autres enfants nés dans leur pays d'accueil; elle définit un ensemble d'options politiques fondées sur des recettes efficaces qui ont fait leurs preuves. La structure du rapport est celle d'un manuel pratique à l'intention des décideurs politiques et des enseignants, des directeurs d'établissement, des parents, et de tous ceux qui prennent une part active à la vie des communautés immigrées.

3. Science et innovation

18. L'OCDE évalue de quelle manière les politiques définies dans le domaine des sciences, des technologies, de l'innovation et de l'éducation peuvent contribuer efficacement à une croissance économique durable et à la création d'emplois. Elle dispense des conseils politiques sur les moyens de relever les défis nés des progrès des nouvelles industries scientifiques, notamment les biotechnologies. L'OCDE occupe une place de premier plan dans l'élaboration de l'étalonnage des résultats des pays membres en matière d'innovation.

3.1. Le Tableau de bord de la science, de la technologie et de l'industrie (STI) de l'OCDE

19. Publié tous les deux ans en format papier et en ligne, l'ouvrage *Science, technologie et industrie: tableau de bord de l'OCDE* regroupe des indicateurs comparables sur le plan international. La dernière édition, publiée en 2009, porte sur cinq domaines essentiels:

- *réponses à la crise économique*: statistiques sur le capital-risque, les dépenses de recherche-développement, les chercheurs, les brevets, les marques, la productivité et l'investissement direct étranger jusqu'au deuxième trimestre 2009;
- *détermination des nouveaux domaines de croissance*: recherche-développement, brevets et publications scientifiques dans des domaines clés de la recherche: santé, biotechnologies, nanotechnologies et sciences de l'environnement, accès aux réseaux de télécommunications, budgets publics de recherche-développement, aides fiscales à la recherche-développement et coopération avec des entreprises innovantes;
- *soutien de la concurrence dans l'économie mondiale*: échanges internationaux selon le développement technologique, commerce international de biens et de services des technologies de l'information et des communications, diffusion du commerce électronique et de la cyberactivité, activités des entreprises multinationales, innovation non technologique et entrepreneuriat;
- *participation à la recherche mondiale*: coopération internationale en recherche-développement, brevets et publications scientifiques des pays et des régions; balance des paiements technologiques; flux internationaux d'inventions et de doctorants;
- *investissement dans l'économie de la connaissance*: nouveaux diplômés de l'université et titulaires d'un doctorat, par discipline et par sexe, ressources humaines en science et technologie, emploi des diplômés de l'enseignement supérieur et des titulaires de doctorat, revenus relatifs selon le niveau d'études et le sexe.

3.2. Innovation

20. L'OCDE avait, l'an dernier, mis tout particulièrement l'accent sur la promotion et une large diffusion de l'innovation. En mai 2010, lors de la réunion annuelle du Conseil ministériel, a été lancée la Stratégie de l'OCDE pour l'innovation. Elle souligne le rôle d'impulsion essentiel des gouvernements en matière d'innovation. La crise actuelle rend d'autant plus urgente la réalisation des réformes indispensables au renforcement de la capacité d'innovation des sociétés. Les gouvernements qui s'emploient à atteindre une croissance durable de leur économie doivent atténuer les obstacles administratifs qui entravent les entreprises nouvelles ou celles qui existent déjà, et pratiquer une politique fiscale plus attractive pour l'innovation et l'esprit d'entreprise. L'innovation est en effet considérée comme un facteur essentiel de la croissance économique et du progrès social et, à ce titre, joue un rôle économique déterminant dans la reprise de l'économie et la création d'emplois. Si le capital humain est la source de toute innovation, il faut, pour donner aux individus les moyens d'innover, non seulement qu'ils reçoivent une éducation et une formation étendues et pertinentes, mais encore qu'ils puissent exploiter leurs aptitudes dans l'ensemble de l'économie et de la société.

21. Comme la Stratégie pour l'innovation est une initiative nouvelle, l'OCDE encourage les gouvernements à se familiariser avec elle et à diffuser les idées qui l'animent. La Direction de la science, de la technologie et de l'industrie a annoncé qu'elle poursuivait ses travaux dans ce domaine, en vue, d'une part, de suivre les progrès des processus d'innovation grâce à une meilleure collecte et à une meilleure utilisation des données et statistiques et, d'autre part, de soutenir la mise en œuvre de cette stratégie par les gouvernements grâce à l'élaboration d'un manuel consacré aux politiques d'innovation. Les nouvelles analyses examineront comment optimiser les avantages des «actifs immatériels», comme la recherche et développement, les logiciels, les bases de données, les brevets et le savoir-faire organisationnel, par une expansion des marchés et des réseaux de connaissances. L'OCDE s'attache également en ce moment à mettre en avant les principes communs qui fondent la gouvernance de la coopération multilatérale dans les domaines des sciences, des technologies et de l'innovation, en vue de relever les défis mondiaux.

22. Les Etats membres qui sont également membres de l'Union européenne assurent l'existence de normes et d'objectifs communs dans ces domaines (par exemple grâce à la Stratégie de Lisbonne). Mais certains pays qui ne sont pas membres de l'OCDE, comme la Chine et l'Inde, sont devenus des plates-formes majeures de l'invention et de l'innovation scientifiques. L'OCDE doit, si elle ne veut pas se laisser distancer par cette évolution, affiner davantage son analyse dans les domaines de la science et de l'innovation. Bien qu'il lui soit impossible d'élaborer des stratégies pour l'ensemble de ses pays membres, l'OCDE dispense des

conseils adaptés à chaque pays en matière d'innovation. Le bilan des politiques d'innovation de la Suisse, du Luxembourg, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et du Chili a été achevé fin 2008 et plusieurs autres analyses sont actuellement en cours.

4. Conclusion

23. Comme l'indiquait la commission de la culture, de la science et de l'éducation dans sa contribution de 2009, le débat annuel auquel participe le Secrétaire général de l'OCDE et les réunions de travail avec les représentants de l'OCDE présentent un intérêt qui justifie leur poursuite. (Le rapporteur déplore de n'avoir pas eu l'occasion de procéder à un échange de vues en 2010.) En outre, compte tenu de l'étendue croissante des travaux de l'OCDE, par exemple dans le domaine de l'égalité de genre rapportée aux résultats de l'économie, il serait utile de revoir le choix des commissions qui contribuent à la présentation annuelle des activités de l'organisation.

24. Le rapporteur admet et partage le point de vue de l'OCDE, qui considère l'éducation comme un facteur essentiel de promotion du capital humain et de l'emploi, et donc comme un antidote à la crise économique, tant pour les individus et leur employabilité que pour les économies nationales. Il convient de noter que les études réalisées révèlent l'incidence considérable de la qualité de l'environnement pédagogique, notamment la conception et la construction des établissements d'enseignement, qui améliore considérablement l'efficacité des programmes pédagogiques à tous les niveaux.

25. Le rapporteur se félicite également du nouvel outil d'évaluation des résultats des étudiants, l'Évaluation des résultats de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (*Assessment of Higher Education Learning Outcomes* – AHELO), qui devrait permettre à l'ensemble des parties prenantes, y compris aux étudiants eux-mêmes, de procéder à un meilleur suivi des résultats de l'enseignement qui leur est dispensé et de son adéquation.

26. La publication *Assessing the Effects of ICT in Education: Indicators, Criteria and Benchmarks for International Comparisons* (Évaluation des effets des technologies de l'information et de la communication [TIC] sur l'éducation: indicateurs, critères et références des comparaisons internationales) souligne la nécessité d'éviter une nouvelle forme de «fracture numérique» et de procéder à son évaluation, tout en alimentant la réflexion sur la mise en place indispensable de critères de référence applicables à l'utilisation des technologies informatiques dans les établissements scolaires.

27. L'OCDE s'attache également en ce moment à mettre en avant les principes communs qui fondent la gouvernance de la coopération multilatérale dans les domaines des sciences, des technologies et de l'innovation, en vue de relever les défis mondiaux. Le Forum mondial de la science de l'OCDE a organisé un certain nombre de débats et a publié des conclusions sur les rapports entre la science et la société civile moderne, comme la Conférence sur la diminution de l'intérêt des jeunes pour les études scientifiques, qui s'est tenue en 2005, et une conférence organisée en 2008 sur le thème «Améliorer le dialogue entre science et société». La commission de la culture, de la science et de l'éducation, qui juge ces activités extrêmement pertinentes pour ses travaux, les suivra avec intérêt.

28. Il convient de noter l'intention affichée par le Secrétaire général de l'OCDE, Ángel Gurría, dans l'introduction de son rapport de 2010, de proposer une initiative à l'échelle de l'ensemble de l'OCDE sur le rôle des femmes dans l'économie, en recensant les principaux obstacles à l'égalité de genre et en évaluant les politiques et les bonnes pratiques en la matière. Cette démarche viserait à élaborer une «boîte à outils» de mesures politiques que les pays pourraient adopter pour réduire les inégalités entre les genres, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la création d'entreprises. Cette proposition s'inspire du fait que, dans la plupart des régions du monde aujourd'hui, les femmes ne donnent pas la pleine mesure de leurs capacités économiques, alors que la prise de mesures politiques destinées à remédier à cette situation permettrait d'accroître l'efficacité et l'équité de l'économie. Il importe que l'Assemblée suive de près cette évolution.

Propositions d'amendement au projet de résolution provisoire

«L'Assemblée parlementaire élargie se félicite de l'élaboration, par l'OCDE, d'un nouvel outil d'évaluation des résultats des étudiants, l'Évaluation des résultats de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (*Assessment of Higher Education Learning Outcomes* – AHELO), conçue comme un outil destiné à aider les universités à évaluer et à améliorer leur enseignement, les étudiants à mieux choisir leurs établissements et les décideurs politiques à veiller à ce que les montants considérables consacrés à l'enseignement supérieur soient bien dépensés; enfin, elle permettra aux employeurs de savoir si les compétences des diplômés qui entrent sur le marché du travail correspondent à leurs besoins.

L'Assemblée parlementaire élargie attire l'attention des Etats membres sur la nécessité de consacrer des dépenses budgétaires plus ciblées aux politiques d'éducation, en tenant compte du constat établi par l'OCDE: la qualité de l'enseignement et de la formation est plus importante que la durée des programmes d'enseignement et le cadre de l'apprentissage et de l'enseignement doit être amélioré pour accroître l'efficacité de l'éducation et en optimiser les résultats. Le programme de l'OCDE, Centre pour des environnements pédagogiques efficaces (CELE), favorise l'échange de vues et l'analyse en matière de politique, de recherche et d'expérience dans les domaines liés à la construction scolaire, en vue d'améliorer la qualité et la fonctionnalité des bâtiments scolaires, de veiller à la meilleure utilisation possible des ressources consacrées à la planification, à la construction, au fonctionnement et à l'entretien des bâtiments scolaires et de signaler, en l'anticipant, l'incidence des tendances de l'éducation et de la société en général sur les bâtiments scolaires.

S'agissant une nouvelle fois de l'optimisation des ressources, l'Assemblée parlementaire élargie prend acte de la mise en garde de l'OCDE au sujet de l'apparition, dans le cadre des technologies de l'information et de la communication, d'une nouvelle forme de «fracture numérique» entre, d'une part, les étudiants dotés d'un capital économique, culturel et social qui leur permet d'acquérir les compétences et les aptitudes adéquates pour tirer parti de l'utilisation de l'informatique et, d'autre part, ceux qui en sont dépourvus. Les études montrent que, malgré les investissements réalisés par les gouvernements pour équiper les établissements scolaires en matériel informatique, leur utilisation par les enseignants et les élèves ne correspond pas à ce qu'elle devrait être. La définition d'indicateurs mondiaux s'impose pour évaluer comment l'enseignement obligatoire intègre ce que l'on appelle «les compétences du XXI^e siècle», en vue d'améliorer les processus d'enseignement, de valoriser les programmes d'éducation individualisée et de préparer les élèves à leur vie d'adulte, en leur permettant d'acquérir les aptitudes nécessaires dans une société où les compétences technologiques sont de plus en plus indispensables.

L'Assemblée parlementaire élargie s'inquiète du fait que les chiffres des Etats membres de l'OCDE continuent à révéler que les élèves et étudiants immigrés ont souvent un accès plus limité à un enseignement de qualité, quittent l'école plus tôt et sont moins diplômés de l'enseignement supérieur que les enfants nés dans leur pays d'accueil. Elle encourage les Etats membres du Conseil de l'Europe à prendre de nouvelles initiatives pour veiller à ce que, d'une part, les migrants de la première et de la deuxième génération bénéficient dès le départ d'un égal accès à l'éducation et d'une assistance adéquate pour intégrer les systèmes nationaux et, d'autre part, les structures éducatives soient conçues pour s'adapter aux élèves de différentes origines culturelles.»